

SAINT-ANDRÉ DE BOËGE

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Le Mot du Maire

Les catastrophes (inondations, glissements de terrain, ...) n'arrivent pas uniquement chez les autres. Même si la prévention n'est pas facile, il faut prévoir.

Un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) a été élaboré et doit être appliqué si un événement grave menaçant la sécurité des personnes survient.

Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) doit également être réalisé et être à la disposition de chacun. C'est l'objet de cette plaquette. Je vous invite à en prendre connaissance et à en faire l'information auprès des personnes qui ne la connaîtraient pas.

Une information ne provoque pas une catastrophe.

Un manque d'information peut aggraver une catastrophe.

N'hésitez pas à venir consulter les documents en Mairie.

*Le DICRIM
c'est quoi ?*

L'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

« Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs »

(Article L. 125-2 du Code de l'environnement)

L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques. Le présent DICRIM complète le Plan communal de sauvegarde (PCS) établi par la commune (voir plus loin). Il a pour objectif principal d'associer les Santadrions et Santadrionnes à la gestion de crise en les sensibilisant sur la question des risques majeurs.

Ce document réglementaire vise à :

- **Présenter et localiser l'ensemble des risques** naturels et technologiques majeurs sur la commune,
- **Rappeler les événements passés** sur la commune,
- **Décrire les mesures prises** par la commune pour réduire les effets d'un risque majeur sur les personnes et les biens,
- **Informar sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'événement.**

Pourquoi ?

**POUR FAIRE DE VOUS L'ACTEUR DE
VOTRE PROPRE SÉCURITÉ**



M. Edmond GENOUD
Maire de Saint-André de Boège



Edition 2008



INFORMATIONS

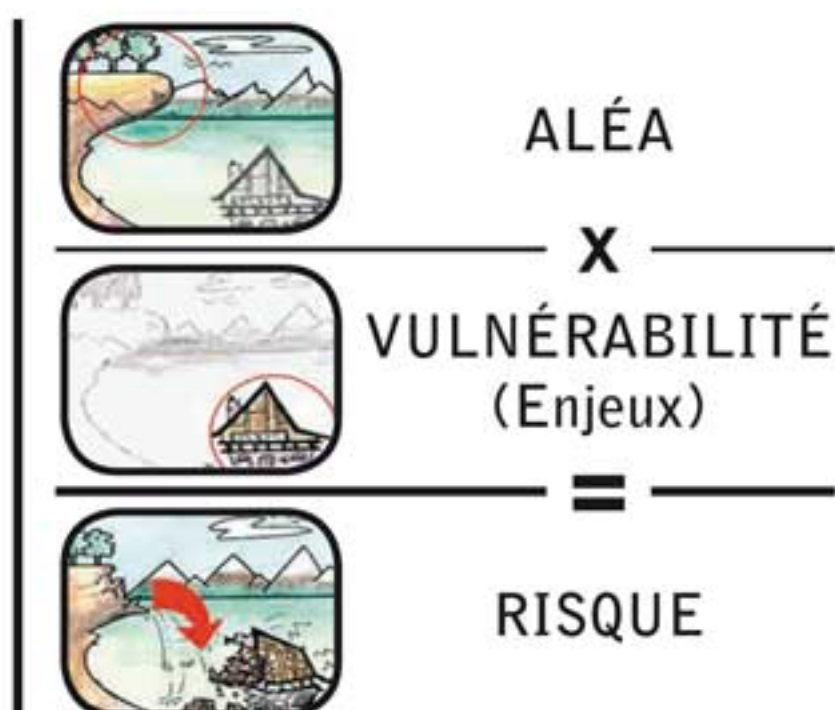
LE RISQUE C'EST QUOI ?

• Le RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique potentiellement dangereux (aléa), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants (enjeux) et dépasser les capacités de réaction de la commune. Le risque majeur se caractérise en particulier par deux critères : une **faible fréquence** et une **gravité importante**.

• L'ACCIDENT MAJEUR / La CATASTROPHE

La catastrophe est la constatation que le risque est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une **situation de crise** et nécessite la mise en place d'une importante organisation spécifique et de moyens particuliers.



LA GESTION DE CRISE

Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune de Saint-André de Boège a élaboré son **Plan communal de sauvegarde (PCS)**. Il a pour objet d'assurer la protection et l'aide à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit pour cela l'**organisation prévue pour répondre aux différentes phases qui constituent un incident de sécurité civile**.

Le PCS est déclenché par le maire et appliqué, sous son autorité, par les services municipaux, en parallèle des actions de secours (pompiers, gendarmerie...).



LES INFORMATIONS UTILES



LES NUMÉROS UTILES

- Sapeurs-pompiers : 18
- Samu : 15
- Gendarmerie : 17
- Gendarmerie de Boège : 04.50.39.10.03
- Mairie de Saint de Boège : 04.50.39.18.56
- Mairie de Saint de Boège (urgence) : 04.50.39.13.14



LA RADIO

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Écouter la radio constitue l'**un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe**.

En cas d'alerte, écoutez :

- France Bleu : 107.3 FM
- Perrine FM : 98 ou 98.4 FM



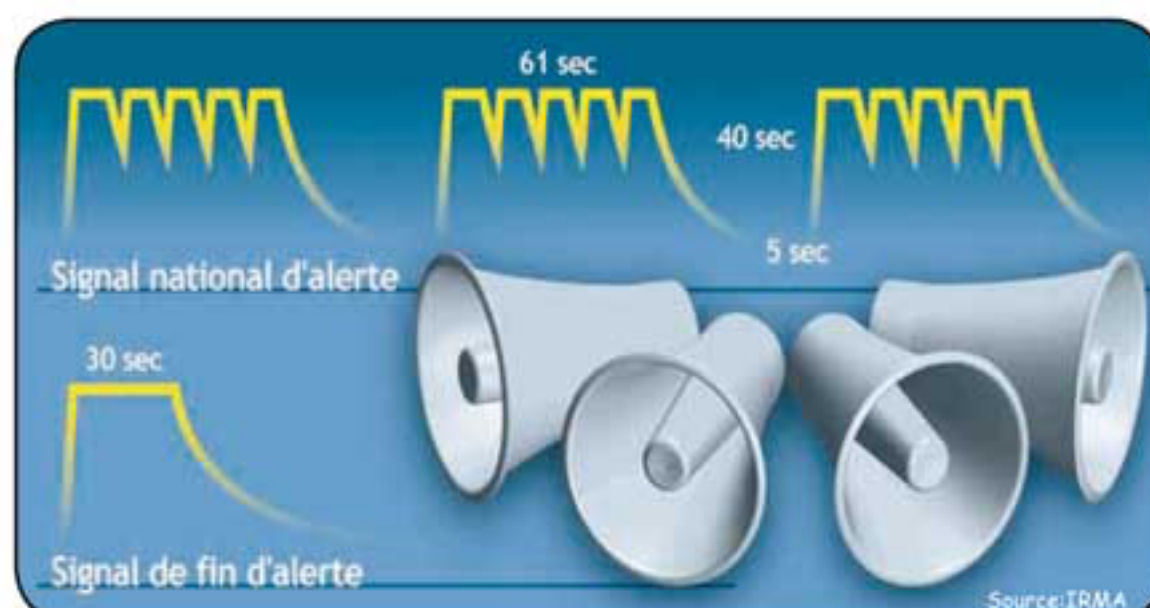
L'ALERTE

• Les sirènes d'alerte

Il n'y a pas de sirène sur Saint-André de Boège. Il faut donc se baser sur la sirène des pompiers de Boège (essais le 1^{er} mercredi du mois à midi). La sirène permet seulement de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Il appartient ensuite à chacun de prendre suivant le risque survenu (après écoute de la radio, etc.), les mesures de sécurité adaptées.

• Les autres moyens d'alerte

- Porte-à-porte
- Appel téléphonique
- Répondeur téléphonique de la mairie



Signal national d'alerte en cas de catastrophe

Les aléas MÉTÉOROLOGIQUES



LA VIGILANCE MÉTÉO

Dans un souci de prévention et d'alerte, Météo France publie quotidiennement deux cartes de vigilance afin d'annoncer la survenance d'un phénomène météorologique (vent violent, fortes précipitations, orages, neige/verglas, avalanches, grand froid, canicule).

Quel que soit le phénomène concerné, Météo France gradue le risque par quatre niveaux de couleurs suivant le niveau de vigilance nécessaire :

Vert : pas de vigilance particulière,

Jaune : phénomène occasionnellement dangereux,

Orange : phénomène dangereux de forte intensité (soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils des pouvoirs publics),

Rouge : phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle (une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez vous au courant régulièrement de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics).

La carte de vigilance est disponible sur le site Internet de Météo France : www.meteofrance.com/vigilance/index.html et par téléphone au 32 50 (0,34€/minute).



LES BONS RÉFLEXES

Si votre département est orange

Si votre département est rouge

VENT FORT

- × Risques de chutes de branches et d'objets divers
- × Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- × Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- × Limitez vos déplacements

- × Risques de chutes d'arbres et d'objets divers
- × Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- × Voies impraticables
- × Évitez les déplacements

FORTES PRÉCIPITATIONS

- × Visibilité réduite
- × Risque d'inondations
- × Limitez vos déplacements
- × Ne vous engagez pas ni à pied ni en voiture sur route inondée

- × Visibilité réduite
- × Risque d'inondations fort
- × Évitez les déplacements
- × Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture

ORAGES

- × Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- × Ne vous abritez pas sous les arbres
- × Limitez vos déplacements

- × Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- × Ne vous abritez pas sous les arbres
- × Évitez les déplacements

NEIGE / VERGLAS

- × Routes difficiles et trottoirs glissants
- × Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- × Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

- × Routes impraticables et trottoirs glissants
- × Évitez les déplacements
- × Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

LE RISQUE CANICULE

PERSONNES ÂGÉES : RENDEZ-VOUS EN MAIRIE POUR VOUS INSCRIRE AU REGISTRE CANICULE. CE REGISTRE PERMETTRA À LA COMMUNE D'IDENTIFIER LES PERSONNES VULNÉRABLES EN CAS DE CRISE (CANICULE, GRAND FROID, ETC.)



En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit) / www.inpes.sante.fr



Le risque INONDATION - CRUE TORRENTIELLE

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation (submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau).

En montagne, les effets cumulés de violents orages, de la fonte des neiges, et de la pente et nature des terrains peuvent provoquer des crues violentes. Saint-André de Boège n'échappe pas à ce phénomène, principalement à travers les crues torrentielles qui ont pour caractéristiques principales d'être brutales, rapides et d'entraîner un fort charriage.

Les crues torrentielles

Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice. Elles charrient des matériaux solides (cailloux, arbres, ...) qui sont une source importante de dégâts.

Les laves torrentielles

Dans certains cas, la crue se transforme en lave torrentielle. Ce mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides se forme dans les torrents à forte pente, dans lesquels elles affouillent les berges ou mettent en mouvement des glissements de terrain actifs. Ces phénomènes sont capables de transporter des blocs de plusieurs m³.

GESTION DU RISQUE

Mesures de prévision

- Carte de vigilance météorologique
- Surveillance visuelle de la montée des eaux

Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de prévention des risques, annexé au Plan local d'urbanisme
- Plan communal de sauvegarde (PCS) : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise
- Curage / entretien des berges et des cours d'eau

Mesures de protection

- Programme de travaux sur les torrents
- Bacs de décantation et plages de dépôt
- Endiguements

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- **1974** : Une crue importante du ruisseau de Curseille emporte une remise ;
- **1930, 1955 et 1974** : Crues de la Menoge. En 1974, l'eau atteint un mètre de haut au rez-de-chaussée d'une maison située en rive gauche au nord de la commune.



Montée des eaux et augmentation du débit lors d'une crue de la Ménoge



Accumulation de troncs d'arbres arrachés et charriés par les eaux de la Ménoge suite à une crue



Arbres arrachés et herbes couchées suite au débordement de la Ménoge lors de la crue de juillet 2007 survenue suite à de fortes pluies

LES BONNS RÉFLEXES

Dés l'alerte

Prévoir les gestes essentiels

- × Fermer les portes et fenêtres
- × Couper le gaz et l'électricité
- × Mettre hors d'eau : les meubles, objets précieux, produits dangereux ou polluants
- × Amarrer les cuves
- × Faire une réserve d'eau et de nourriture
- × Prévoir les équipements minimums



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures



Montez dans un point haut



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio :
× France Bleu : 107.3
× Perrine FM : 98.4

Pendant

- × Se réfugier sur un point haut : étage, colline, ...
- × Écouter la radio
- × Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école.
- × Ne pas téléphoner
- × N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue
- × **Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) !!!**

Après

- × Aider les personnes sinistrées
- × Respecter les consignes
- × Évacuer l'eau (sous-sol, rez-de-chaussée)
- × Aérer, chauffer et désinfecter les pièces
- × Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- × S'assurer que l'eau du robinet est potable



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Le risque MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il existe différents types de mouvements de terrain : on les distingue selon leur vitesse de déplacement.



Les mouvements lents

- × Glissements de terrains sur faibles pentes,
- × Phénomènes de gonflement de matériaux argileux,
- × Zones hydromorphes (humides), phénomène de suffosion.



Les mouvements rapides

- × Chutes de pierres et de blocs, glissements de talus,
- × Éboulements ou écroulements rocheux,
- × Coulées boueuses et laves torrentielles.



▲
Glissement de terrain dans un talus en bordure de chemin communal suite aux fortes pluies de juillet 2007

▼
Glissement de terrain ayant emporté une partie de chemin communal suite aux fortes pluies de juillet 2007.



GESTION DU RISQUE

Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : réglementation par le Plan de prévention des risques, annexé au Plan local d'urbanisme
- Plan communal de sauvegarde (PCS) : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise
- Travaux de drainage afin de réduire les infiltrations et les circulations d'eau dans les glissements actifs
- Travaux de correction dans les torrents pour limiter les affouillements en pied de berge, mise en place de seuils, d'enrochements

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- × **Aucun événement marquant de grande ampleur** n'est à déplorer dans l'histoire de la commune. Cependant, de nombreux bâtiments ont dû être évacués voire démolis à la suite de fissurations importantes causées par des **mouvements de terrain de faible ampleur, lents et très localisés** (restaurant de La Corbière, remises, habitations, etc.).
- × Par ailleurs, des **zones humides** et des **terrains soumis à des phénomènes de suffosion** (création de trous dans le sol suite à une disparition de matière provoquée par l'érosion) sont recensés sur le territoire de la commune.

LES BONS RÉFLEXES

Avant

Prévoir les gestes essentiels

- × S'informer des risques et de leur localisation potentielle
- × Prévoir les équipements minimums

Pendant

- × Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- × Fuir latéralement la zone dangereux
- × Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- × Ne pas revenir sur ses pas
- × Écouter la radio
- × Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- × Ne pas téléphoner

Après

- × Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- × Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- × Respecter les consignes de retour à la normale



Fuyez latéralement la zone dangereuse



Évacuez le bâtiment



Écoutez la radio :

- × France Bleu : 107.3
- × Perrine FM : 98.4



Ne pas revenir sur ses pas



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

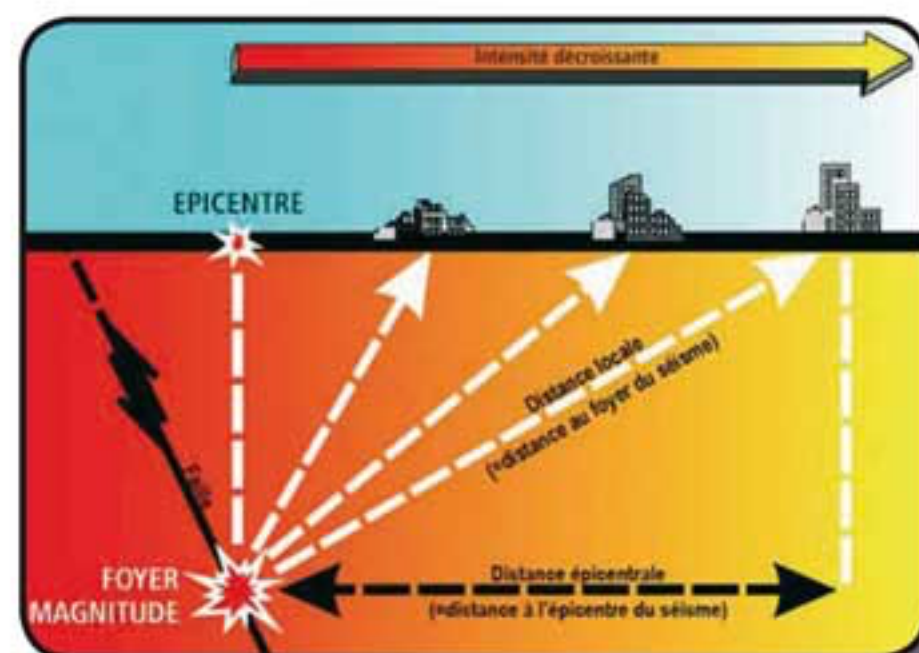


Le risque SEISME - TREMBLEMENT DE TERRE

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

La magnitude mesure la puissance d'un séisme à l'énergie libérée lors de la fracturation qui débute au foyer sous forme d'ondes sismiques. L'échelle de magnitude : échelle de Richter.

L'intensité observée en surface est définie par l'importance des effets sur l'homme et les constructions provoqués par le séisme. L'échelle utilisée en Europe est l'European macroseismic scale.



GESTION DU RISQUE

- Prise en compte du risque dans le PLU/POS :
 - × Les règles parasismiques ;
 - × Les normes de construction (emplacement, forme, corps et fondations du bâtiment).
- Plan communal de sauvegarde : modalités d'alerte et d'évacuation

La commune de Saint-André de Boège est située en zone **Ia**



- 0 : sismicité négligeable mais non nulle
- Ia : sismicité très faible mais non négligeable
- Ib : sismicité faible
- II : sismicité moyenne
- III : sismicité forte

Le zonage du risque sismique en France

Magnitude	Effets du tremblement de terre
- de 3,5	Séisme non ressenti, mais enregistré par les sismographes
3,5 à 5,4	Ressenti mais ne cause pas de dommages
5,4 à 6	Légers dommages sur les bâtiments bien construits. Les autres peuvent subir des dégâts majeurs
6,1 à 6,9	Destructeur sur un rayon pouvant atteindre 100km
7 à 7,9	Tremblement de terre pouvant causer de sérieux dommages sur une large surface
+ de 8	Très grand séisme pouvant causer beaucoup de dégâts sur des centaines de kilomètres

Échelle de magnitude : Échelle de Richter

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- **25/8/1855** : séisme de Viège (Suisse) ressenti à Saint-André de Boège (intensité VII),
- **19/8/1968** : séisme d'Abondance (intensité VI),
- **15 juillet 1996 à 00h13** : le séisme d'Épagny de magnitude 5,2 (intensité V) est ressenti à Saint-André de Boège. Nombreux dégâts dans l'agglomération annécienne.



La ville de Gölcük (épicentre du séisme, intensité X) après le séisme de magnitude 7,9 qui a frappé la région d'Izmit (Turquie), le 17 août 1999. Ce séisme a provoqué la mort d'au moins 15 500 personnes, et l'effondrement partiel ou total de 50 000 immeubles (cliché : Yann Arthus-Bertrand)

LES BONS RÉFLEXES

Dès la première secousse

- × Si vous êtes dans un bâtiment : se mettre à l'abri sous une table, un lit, ... Ne pas fuir pendant la secousse
- × Si vous êtes dans la rue : s'éloigner des bâtiments et fils électriques ou à défaut, s'abriter sous un porche
- × Si vous êtes en voiture : s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule

Pendant



Abritez-vous sous un meuble

Après



Éloignez-vous des bâtiments

Après la première secousse

- × Écouter la radio
- × Couper le gaz et l'électricité. Ni flamme, ni étincelle
- × Évacuer les lieux en emportant les équipements minimums
- × Ne pas prendre l'ascenseur
- × Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- × Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Écoutez la radio :
× France Bleu : 107.3
× Perrine FM : 98.4

Après

- × Respecter les consignes
- × Informer les autorités de tout danger



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
Ne téléphonez pas
N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Ne provoquez ni flammes, ni étincelles

Le risque TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



« Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer » (Ministère de l'Écologie et du Développement durable).

Le Transport de Matière Dangereuse (TMD) bénéficie de moyens de transport variés (route, voie ferrée, canalisation, voie de navigation intérieure, ...), tous sujets à des risques tels que :

- Le risque incendie suite à un échauffement, une fuite. L'incendie peut entraîner des brûlures et des asphyxies ;
 - Le risque d'explosion du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits. Elle peut entraîner une onde de choc et l'émission de projectiles ;
 - Le risque toxique par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol. Elle peut entraîner des intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané ;
 - Le risque de pollution de l'air, du sol et de l'eau. Un déversement accidentel de matière(s) dangereuse(s) est susceptible de polluer les rivières, les cours d'eau, voire d'atteindre la nappe phréatique et les zones de captage d'eau.
- L'accident de TMD peut combiner un **effet primaire**, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion, ...) et des **effets secondaires** (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols, ...).

SIGNALISATION DES TMD PAR ROUTE

Code de danger / matière

Code Danger

- × 2 ou 3 chiffres indiquant la nature du danger
- × 1^{er} chiffre = danger principal
- × Redoublement d'un chiffre = intensification du danger correspondant
- × Lettre «X» devant les chiffres = risque de réaction violente au contact de l'eau

Exemple

266
1017

Code Matière

- × Propre à une ou plusieurs matières aux propriétés voisines, il permet d'identifier précisément le produit

Symboles de danger

Classe 1		Classe 2	
	Matières explosives		Gaz comprimés
Classe 3		Classe 4	
	Gaz / liquides inflammables		Matières inflammables
Classe 5		Classe 6	
	Matières comburantes ou peroxydes		Matières toxiques ou infectieuses
Classe 7		Classe 8/9	
	Matières radioactives		8. Matières corrosives 9. Matières dangereuses diverses

GESTION DU RISQUE

- Signalisation des matières transportées par voie routière
- Réglementation nationale pour :
 - × la circulation, le stationnement,
 - × la conception des citernes, les emballages,
 - × la formation des conducteurs.
- Plan communal de sauvegarde : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise

LOCALISATION DU RISQUE

De mémoire d'homme, aucun accident de TMD n'a eu lieu sur la commune.

Cependant, la commune est concernée par ce risque du fait du passage de la RD 20 et de la RD 220 sur son territoire.

Par ailleurs, aucun endroit n'est totalement exempt de ce risque : livraison de propane chez les particuliers, livraison d'hydrocarbures dans les stations services, livraison de chlore dans les usines de traitement des eaux, etc.

LES BONS RÉFLEXES

Avant

- × Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement
- × Connaître la signalisation

En cas d'accident

- × Prévenir les pompiers et donner l'alerte en précisant : lieu, nature du moyen de transport, nombre approximatif de victimes, numéro du produit et code de danger, nature du sinistre
- × En cas de feu, ou si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, si possible vous confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrants soigneusement les ouvertures) ou quitter la zone, et respirer au travers d'un linge mouillé
- × Respecter les consignes de sécurité : confinement, évacuation, périmètres de sécurité
- × Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle, couper gaz et électricité éviter tout risque d'explosion
- × Attendre la fin de l'alerte ou les consignes pour sortir de chez vous ou de votre abri
- × En cas d'évacuation, rassembler un minimum d'affaires, couper le gaz et l'électricité et suivre les consignes

Après

- × Respecter les consignes
- × Informer les autorités de tout danger



Donnez l'alerte



Mettez-vous à l'abri



Confiner-vous



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio :



Ne provoquez ni flammes, ni étincelles

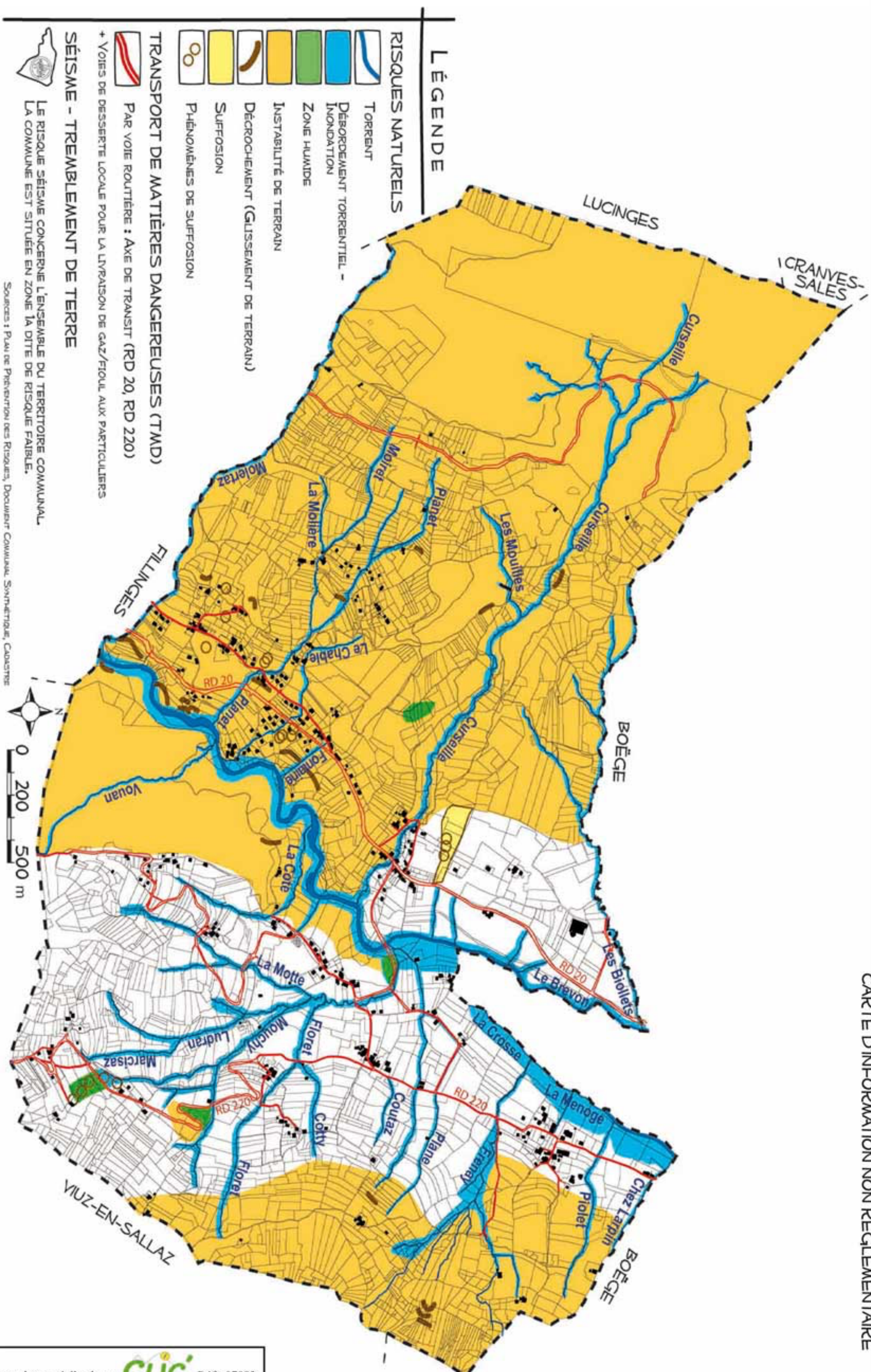


N'allez pas chercher vos enfants à l'école



CARTE DE LOCALISATION DES RISQUES

CARTE D'INFORMATION NON RÉGLEMENTAIRE



FERMER LA FENETRE